



CCI

ENTREPRENDRE EN FRANCE

LES POINTS CLÉS POUR RÉUSSIR CRÉATEURS D'ENTREPRISE





www.creation.cci.fr

RÉUSSIR VOTRE PROJET D'ENTREPRENDRE, ENSEMBLE.

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION

Les étapes ne sont pas toutes à franchir les unes après les autres. Une fois que votre projet est défini, vous pouvez les mener en parallèle. Le mieux est de planifier un minimum ce que vous avez à faire d'autant que certaines formalités peuvent demander plusieurs semaines, autant les réaliser rapidement.



Êtes-vous prêt ? Motivé ? Accompagné ? Soutenu ? Formé ?

On ne le dira jamais assez : en création d'entreprise ce qui compte en priorité, c'est votre envie et non votre idée !
Viennent ensuite votre goût à décider seul et la proximité de votre projet avec vos valeurs personnelles.



Votre idée et votre motivation sont-elles inébranlables ? Il s'agit maintenant de structurer l'ensemble ou de définir votre projet de création d'entreprise. Répondre à la question « qu'est ce que je veux faire ? » est devenu votre nouveau leitmotiv.



L'étude de marché

Votre projet est-il clairement défini ? Est-il réalisable et viable financièrement ? C'est tout l'enjeu de cette étude, étape fastidieuse mais ô combien indispensable ! Même si vous souhaitez commencer petit, il vous faut des clients et un prix, c'est principalement l'objectif de l'étude de marché.



Comment allez-vous faire connaître vos produits ou services ? Quelles actions commerciales allez-vous mettre en œuvre ?

Si vous avez une boutique, quels seront vos horaires d'ouverture ? Comment allez-vous trouver et fidéliser vos clients ?



Son but premier est que la traduction chiffrée de votre étude de marché. Il vous permet d'évaluer les entrées et les sorties d'argent et donc de vérifier que votre entreprise est bien rentable.



Ces choix doivent être faits en fonction d'un certain nombre de critères, notamment votre situation personnelle et familiale.

C'est quasiment l'ultime étape puisqu'elle dépend des autres! Quelle est la nature de l'activité ? Souhaitez-vous des associés ? Quels sont vos besoins financiers ? Quelle couverture sociale envisagez-vous ?



Dès que votre projet est prêt, stabilisé et rédigé, vous pouvez lancer la recherche de financements. Apport en fonds propres, prêt d'honneur, PCE, business angels... Il existe un mode de financement pour chaque projet.



Qu'est-ce qu'un business plan (ou plan d'affaires) ? C'est un document qui met en exergue les éléments qui feront de votre projet un succès :

- vous
- votre projet : produit, clients, prix, communication, distribution
- vos ambitions.

Vous pouvez toujours vous lancer sans avoir fait ce travail préalable et tout poser noir sur blanc mais est-ce bien raisonnable!



Où installer votre entreprise ? Le choix dépend de votre activité et de vos besoins. Que ce soit chez vous, dans un local, dans une société de domiciliation, dans un bureau d'affaires ou dans une pépinière d'entreprises, chaque solution a ses avantages et ses inconvénients.

L'immatriculation est l'étape officielle qui vous permettra de graver dans le marbre de l'administration la création de votre entreprise.

Bonne nouvelle : le mythe de l'immatriculation, véritable parcours du combattant est tombé !

Les formalités sont aujourd'hui bien plus faciles et rapides que vous ne le pensez. Il suffit de savoir à qui s'adresser.

Pour cela, c'est facile, une seule adresse : www.cfenet.cci.fr!

Pour les auto-entrepreneurs, les étapes sont les mêmes !!!

Une activité au régime auto-entrepreneur reste une entreprise!

LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Les principaux facteurs-clés de succès d'une création d'entreprise sont l'ENVIE, la MOTIVATION (la vôtre et celle de vos proches), un projet qui vous corresponde et un bon produit/service proposé aux bons clients, au bon prix, au bon moment et au bon endroit! Il y en a quelques autres...



Assurez-vous qu'être à votre compte vous plaira!

Être patron, c'est*:

- le bonheur,
- l'indépendance,
- la réalisation de soi,
- la possibilité de décider seul,
- une vie relationnelle riche,
- un placement pour l'avenir.

C'est aussi:

- un apprentissage qui peut être plus ou moins long: comme toute nouvelle chose, vous devrez apprendre à «faire tourner» votre boite,
- de la solitude face à toutes les situations (mauvais payeurs, informatique en panne, démarchage commercial...),
- des revenus peut-être moindres et instables au lancement de l'entreprise,
- beaucoup de « paperasses » (TVA, URSSAF, RSI...).

Alors, pour être sûr:

- testez votre profil entrepreneurial :
 www.creation.cci.fr > Rubrique « créer une boite »,
- faites un bilan de compétences,
- formez-vous au métier de dirigeant,
- passez quelques jours avec un ami entrepreneur pour vivre son quotidien...

Assurez-vous que votre famille vous soutiendra:

Une fois informée sur ce que votre projet implique pour vous et pour elle, si votre famille émet de grandes réserves, donne des conditions draconiennes ou refuse tout simplement que vous vous lanciez, ne démarrez pas votre projet. Pour autant, cela ne veut pas dire l'abandonner.

En fonction des objections émises, retravaillez votre projet avec votre famille, rassurez-la sur certains points et faites des concessions.

Un conseil : n'hésitez pas à faire assister votre famille à une réunion d'information sur la création d'entreprise et à consulter un notaire.

Définissez votre projet de création en fonction de :

Vos astreintes ou vos obligations:

Prenez tout en compte : rythme des enfants, les horaires de travail de votre conjoint(e), les facilités de déplacements, etc. Voyez ce que vous ne pouvez absolument pas modifier, ce qui peut bouger un peu et ce que vous pouvez complètement changer. Cela vous donnera le cadre personnel dans lequel vous créerez votre projet, avec des contours plus ou moins flexibles.

Vos valeurs :

Au-delà de son chiffre d'affaires, de son effectif ou de sa rentabilité, écrivez noir sur blanc les valeurs que vous souhaitez que votre entreprise véhicule.

^{*} Source : enquête « Le bonheur d'être patron » - APCE - 2007

Vos ambitions:

Définissez le type d'organisation et de management que vous voulez mettre en place. Imaginez-vous dans cinq à dix ans. Comment vous verriez-vous ? A la tête d'une TPE, d'un groupement de TPE ou d'une PME internationale ? Vous projeter dans l'avenir est essentiel pour anticiper les orientations de votre entreprise, assurer sa pérennité et fixer votre parcours.

Vos envies:

Vous voulez changer de région, de métier... C'est le moment. Mais soyez conscient que cumuler un déménagement avec un changement de statut et un changement de métier multiplie les facteurs de stress qu'il faudra gérer.

Vos capacités financières :

L'ampleur de votre projet se limitera aux financements que vous pourrez mobiliser! Un seul conseil : éviter de mettre 100% de vos économies et celles de vos proches dans l'opération, vous pourriez en avoir besoin dans les premiers mois de l'entreprise.

Définissez une offre :

Claire

Ne vous éparpillez pas. Dans un premier temps, votre entreprise doit proposer un service / un produit. Vous vous ferez connaître sur ce métier, cette compétence. Au fil du temps, vous pourrez étoffer votre offre mais; pour commencer, faites simple.

Répondant à un besoin identifié

N'oubliez pas, les seuls biens / services que sont prêts à acheter les clients, ce sont ceux qui leur apporte une solution à un problème, qui leur rendent un service.

Avec un prix adapté

Un bon prix est:

- acceptable par votre cible,
- cohérent avec votre positionnement,
- cohérent avec la concurrence,
- clair et simple,
- celui qui vous permet de gagner de l'argent.

Soyez accompagné et mobilisez votre réseau!

- Formalisez votre projet pour pouvoir en parler en quelques minutes de façon claire et simple,
- parlez à vos amis, à vos (ex) collègues, aux fédérations professionnelles, à d'autres créateurs, à vos (ex) fournisseurs que vous restez dans le même secteur d'activité... C'est le meilleur moyen pour confronter votre idée pour l'améliorer et trouver des partenaires (fournisseurs, investisseurs, clients),
- prenez des conseils pour gagner du temps et limiter les risques,
- faites partie de Clubs d'entrepreneurs pour échanger et voir les choses autrement,
- contactez le conseiller Création de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.

Soyez professionnel!

- Apprenez le vocabulaire de la création d'entreprise et de la gestion d'entreprise,
- présentez un projet clair qui permette à vos interlocuteurs de comprendre en quelques lignes qui vous êtes, ce que vous allez vendre et à qui,
- présentez à vos éventuels financeurs un business plan.

Choisissez la forme de votre entreprise une fois votre projet défini

Régime auto-entrepreneur, entreprise individuelle, société, association... c'est en fonction de votre projet que la forme d'entreprise la plus adaptée se décidera.

Plus d'informations sur :

www.creation.cci.fr

LES AIDES À LA CRÉATION

L'aide à la création d'entreprise concerne tous les entrepreneurs! Avec plus de 3 000 dispositifs existant en France, il y en a forcément un, voire plusieurs, adaptés à votre situation. Pensez à interroger votre conseiller CCI qui pourra vous aider à les identifier.

Voici les quatre dispositifs les plus facilement accessibles.

L'ACCRE

Pour un projet de création ou de reprise d'entreprise, L'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise est une exonération :

- partielle et progressive de l'ensemble des charges sociales pour les entrepreneurs bénéficiant du régime de l'auto-entrepreneur, les trois premières années de la création*,
- totale d'une partie des charges sociales pendant un an pour les autres entrepreneurs. Car, même si vous ne percevez aucun salaire ni aucune rémunération les premiers mois de votre création, vous serez soumis à un certain nombre de cotisations sociales... D'où tout l'intérêt de cette aide! L'exonération est accordée pour une année et peut, sous certaines conditions, être prolongée.

NACRE

Le dispositif NACRE propose un parcours d'accompagnement réalisé par des professionnels conventionnés par l'Etat et la Caisse des dépôts, il apporte aux créateurs-repreneurs d'entreprise:

- une aide à la finalisation du projet de création ou de reprise d'entreprise;
- un prêt à taux zéro et sans garantie, si besoin ;
- un accompagnement « post-création » d'une durée de trois ans après la création ou la reprise de l'entreprise visant à appuyer le nouveau dirigeant dans ses choix de gestion et à stimuler le développement de son entreprise, notamment en facilitant l'embauche de salariés.



Le maintien de l'allocation-chômage



pôle emploi

Tant que l'activité envisagée n'est qu'au stade de projet, les allocations chômage versées par pôle-emploi sont maintenues intégralement. Lorsque vous créez ou reprenez une entreprise et devenez donc le dirigeant, deux mesures vous concernent:

- pôle-emploi peut vous verser une aide à la création d'entreprise : l'ARCE. Cette aide vous permet de bénéficier d'un capital dès votre début d'activité,
- pôle-emploi peut maintenir une partie de vos allocations de chômage pendant 15 mois maximum et en fonction de vos droits acquis.
- >> Ces deux possibilités ne sont pas cumulables.

^{*} La durée d'exonération de la 1è™ année dépend de votre date de début d'activité

Une réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription au capital d'une PME



Les personnes physiques qui souscrivent au capital de certaines sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Le montant de la réduction de l'impôt sur le revenu est égal à 22 % des versements effectués au titre des souscriptions réalisées au cours d'une même année civile. Les sommes versées prises en compte sont limitées à :

- 20 000 € par an pour une personne célibataire, veuve ou divorcée,
- et à 40 000 € par an pour les personnes mariées soumises à une imposition commune.

>> Pour en bénéficier : contactez votre Centre des impôts

Déduction des intérêts d'emprunt pour souscription au capital d'une société nouvelle

Le créateur d'entreprise qui contracte un emprunt afin de souscrire au capital d'une société nouvelle exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale, peut déduire de sa rémunération brute :

- les intérêts de l'emprunt, ainsi que les frais et droits correspondant,
- les frais et droits relatifs à l'acquisition ou la souscription des titres (commissions, honoraires, droits d'enregistrement, frais d'actes).

Le montant de la déduction ne peut excéder 50% du salaire brut versé par la société nouvelle ni être supérieure à 15 250 €. Les sommes déductibles sont celles relatives aux frais droits et intérêts d'emprunts payés au cours de l'année d'imposition.

>> Pour en bénéficier : contactez votre Centre des impôts

Vous pouvez trouver l'intégralité des aides disponibles via Sémaphore, le moteur de recherche des aides des CCI:

www.creation.cci.fr > rubrique « Quelles aides pour votre projet »

LES SITES UTILES

www.creation.cci.fr

Pour préparer votre projet de création d'entreprise

www.auto-entrepreneur.cci.fr

blog.auto-entrepreneur.cci.fr

Pour tout savoir sur le régime de l'auto-entrepreneur

www.cfe.cci.fr

Pour tout savoir sur les formalités d'entreprise

www.cfenet.cci.fr

Pour réaliser, en ligne, vos formalités de création d'entreprise, d'auto-entrepreneur, de demande d'ACCRE

www.chambersign.tm.fr

Pour obtenir votre certificat électronique

www.formation-emploi.cci.fr

Pour trouver la formation dont vous avez besoin

www.aides.cci.fr

Pour trouver l'aide dont vous avez besoin

www.aef.cci.fr

Pour acheter des fichiers d'entreprise

www.le-rsi.fr

Pour tout savoir sur le régime social du dirigeant d'entreprise

www.assedic.fr

Pour tout savoir sur les aides de pôle-emploi aux créateurs

LA CRÉATION D'ENTREPRISE DANS LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, C'EST :

- plus de 15 années d'expérience dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise,
 - 234 espaces d'accueil des créateurs,
 - 1 000 conseillers dédiés à la Création d'entreprise,
 - 350 000 créateurs accueillis chaque année,
 - 70 000 créateurs accompagnés individuellement,
 - un site Internet dédié : www.creation.cci.fr